



# Rapport d'activités 2003

## **RAPPORT DU COMITE**

Le comité de Fleur de Pavé est très heureux de pouvoir vous présenter dans ce rapport le foisonnement d'activités, d'engagements et de réflexions dont ont fait preuve toutes les personnes bénévoles ou salariées.

Le comité est entièrement bénévole. Il est composé à ce jour de Patricia Fontannaz, Martine Durussel, Vincent Mischler, Dominik Schmid, Danièle Henriod, Micheline Fragnière, Caroline Crélier, Odile Pelet et Magaly Hanselmann. Il est interdisciplinaire et regroupe sociologue, médecin, formateur d'adulte, professionnel de la prévention, politologue, avocat, avec ou sans expérience de la prostitution.

Les buts généraux de l'association forment la colonne vertébrale de nos efforts dans la gestion de Fleur de Pavé :

- Diminuer les risques liés à l'exercice de la prostitution (sécurité, sexualité), aux maladies transmissibles et à la consommation de psychotropes
- Défendre la citoyenneté des personnes qui travaillent dans les métiers du sexe
- Proposer une halte, un point de rencontre, d'écoute et de parole entre personnes concernées dans les divers lieux de travail (rue, salons, cabarets)

Outre les affaires courantes, les efforts du comité se sont concentrés sur deux axes principaux : la recherche de fonds et l'adaptation des buts de l'association avec des réalités sociales mouvantes.

### **Finances**

La situation de notre association au niveau financier reste préoccupante, malgré nos efforts, et ce, depuis quelques années déjà. Nous avons à couvrir un budget déficitaire. Largement soutenus par la Ville de Lausanne, nos efforts continuent pour trouver des appuis auprès d'autres communes. Dans ce sens, la commune de Morges nous soutient depuis peu et de manière régulière. Nous allons également recevoir une nouvelle contribution de la

Commission toxicomanie de Lausanne-Région dès 2004. Nous sommes également subventionnés par la Santé publique qui nous soutient avec une grande régularité.

Il est vrai que les soutiens publics ne manquent pas et révèlent, par-là, la confiance qui nous est faite, résultat du sérieux de l'association et du professionnalisme dont nous avons fait preuve dans nos actions.

Le comité s'est montré très actif cette année afin d'étendre ce soutien au niveau cantonal. Une action de lobby a été entreprise afin de sensibiliser les député-e-s du Grand Conseil durant les débats concernant la loi sur la prostitution à la situation financière très précaire de Fleur de Pavé. Dans sa participation au groupe de travail, la Commission juridique défend la citoyenneté des personnes exerçant dans les métiers du sexe et veille à montrer au travers d'une expérience de terrain les conséquences humaines de certaines bases légales.

Du côté du comité, notre message est basé sur un principe de réalité incontournable : la prévention dans les milieux du sexe ne peut pas se faire sans moyen financier. Nous constatons que les député-e-s ont montré leur sagacité en consacrant à la prévention l'un des trois volets de la loi cantonale. Il nous semble important qu'ils puissent également prendre conscience que cette prévention se réalisera uniquement avec un renforcement des moyens octroyés à cette activité. Ceci d'autant plus qu'en l'état actuel, nous sommes déjà dans une situation précaire.

Bénéficiant de manière exceptionnelle d'un soutien important de la Loterie Romande en 2002, nous avons pu passer le cap 2002 et 2003 en divisant cette contribution et en la provisionnant jusqu'en 2004. Nous avons également dû puiser dans nos réserves de fonctionnement afin d'équilibrer nos comptes.

C'est pourquoi, nos efforts vont se concentrer durant l'année 2004 à la recherche de fonds afin de pourvoir au déficit prévu de plus de Fs. 100'000.- pour le budget 2005.

### **Réalités sociales mouvantes**

Comme vous le constaterez à la lecture de notre rapport, Fleur de Pavé rencontre des réalités sociales mouvantes et complexes qui impliquent des choix déterminants pour l'association. En ce qui concerne l'action de

prévention que nous exerçons dans le bus, les statistiques de fréquentation augmentent encore, passant cette année à 49 contacts en moyenne par permanence. Certains soirs, les intervenantes ont accueilli plus de 80 personnes, leur ont servi une boisson, proposé des préservatifs et les ont écoutées. Afin de répondre au mieux aux besoins exprimés nous avons organisé une quatrième permanence depuis juillet 03. Dès septembre 2003, nous avons engagé une nouvelle collaboratrice, Anne Ansermet-Pagot, pour renforcer les actions et les équipes de Fleur de Pavé.

Fleur de Pavé est également confrontée à des situations de victimes d'infractions graves sans autorisation de séjour en Suisse. Devant la réticence des victimes à porter plainte et à faire valoir leur droit, notamment par crainte d'être immédiatement expulsées de Suisse, le comité a pris la décision de ne pas dénoncer les infractions sans l'accord des victimes, mais de signaler les agresseurs à la police. Participant depuis quelques années aux réflexions au niveau national notamment sur la traite des êtres humains, le comité a soutenu les efforts déployés par la commission juridique pour la conférence de presse organisée par la veille des femmes le 5 mai 04 au moment où le Conseil national débattait sur la Loi sur les étrangers. Cette problématique continue d'être au cœur de nos préoccupations et nous continuons, chacun-e, à sensibiliser nos interlocuteurs à tous les niveaux.

### **Remerciements**

Le comité remercie chaleureusement tous les partenaires, privés et publics, qui ont tous soutenu notre projet moralement ou financièrement.

Nous profitons de l'occasion pour remercier vivement Corinne Siffert pour son travail de coordinatrice depuis plus de 4 ans à Fleur de Pavé. Corinne, par la qualité des relations qu'elle a pu entretenir avec chaque membre du comité, a été le cœur de l'association. Recevant les flux d'informations et les redistribuant jusqu'aux plus petits vaisseaux, elle était, durant ces quatre années, l'élément tangible et constant qui a permis de développer l'action du bus, de Femmes aux pieds nus et de la Commission juridique. Entière et positive, elle s'est montrée une partenaire incontournable de décision et de réalisation de projet. Elle a su entretenir et renforcer le travail en réseau. Elle

nous quitte cet été pour aller vers d'autres aventures et nous lui souhaitons un plein succès professionnel et personnel.

Pour le comité  
Magaly Hanselmann, présidente

## FLEUR DE PAVE ET NOTRE BUS DE PREVENTION

Le bus de Fleur de Pavé représente un lieu de sécurité et de reconnaissance pour les personnes prostituées travaillant sur la rue. Au vu des besoins rencontrés, nous avons augmenté le nombre de nos permanences de 3 à 4 par semaine dès juillet. Cette présence accrue du bus correspondait à une demande formulée par nos usagères depuis plusieurs années déjà. Sa concrétisation a nécessité un gros effort d'organisation et de souplesse de la part de l'équipe.

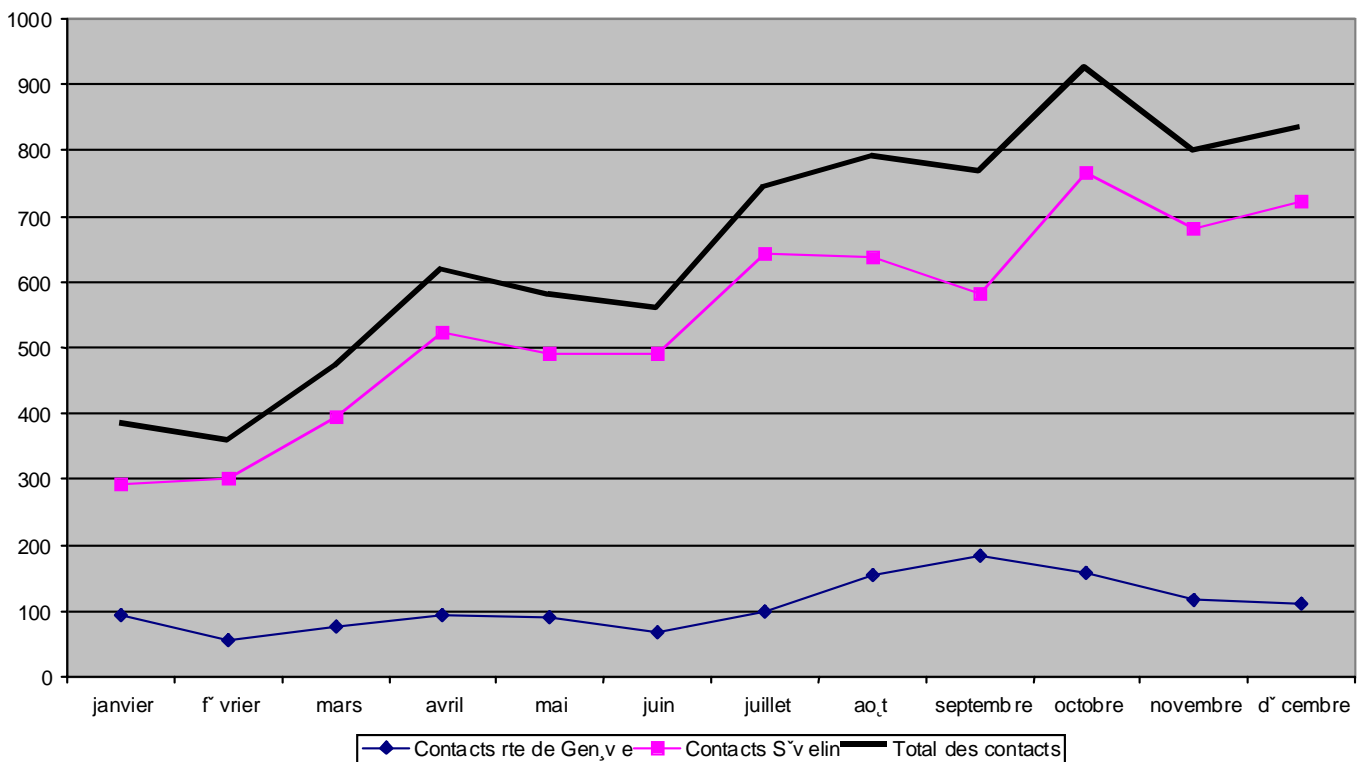
### Fréquentation du bus

En 2003, 172 permanences ont permis **7822** contacts dans le bus Fleur de Pavé soit 1470 de plus qu'en 2002.

Les contacts se répartissent de la manière suivante :

Les contacts à la route de Genève restent stables, avec une légère

Nombre de contacts par mois et par lieu,  
2003



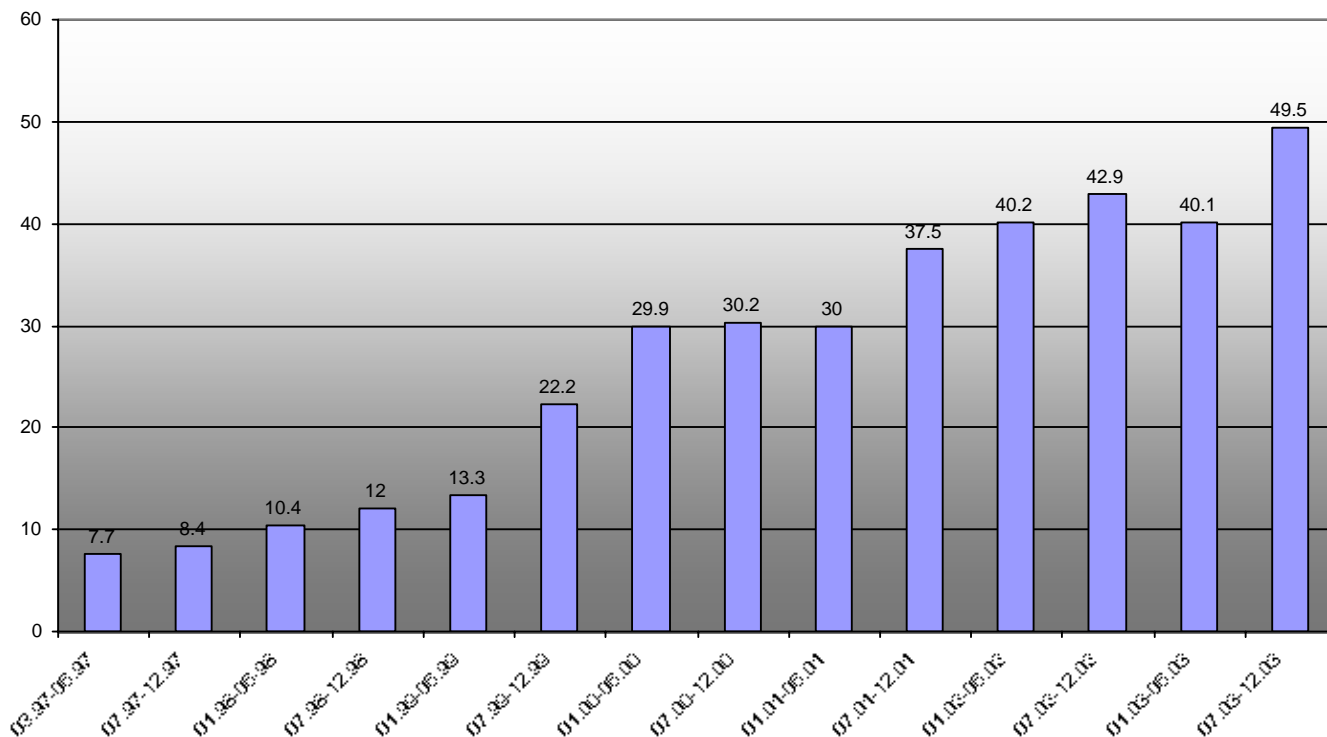
augmentation en août, septembre et octobre. Cependant, en dépit d'un taux de fréquentation très différent d'un lieu à l'autre (rte de Genève, Sévelin),

nous privilégions notre action auprès des femmes dépendantes car elles sont les plus vulnérables, souvent victimes de violences particulièrement sordides, et vivant dans une grande précarité. Par la réduction des risques associés à la consommation des produits psychotropes nous visons à leur permettre de se maintenir dans des conditions de santé aussi bonnes que possible pendant leur période de consommation.

Les contacts à Sévelin augmentent régulièrement tout au long de l'année (alors que nous avons constaté, les années précédentes, un fléchissement en début et fin d'année). Cette augmentation s'explique par la mise en place, dès juillet, d'une nouvelle permanence, le lundi, qui est autant fréquentée que les 3 autres permanences. C'est au mois d'octobre que la fréquentation du bus est la plus élevée avec 923 contacts pour 18 permanences. La permanence du jeudi soir reste la plus fréquentée de la semaine (2496 contacts pour 49 permanences).

### Nombre moyen de contacts par jour de permanence

Nombre moyen de contacts par jour de permanence 1997-2003



Ce graphique met en évidence l'augmentation régulière du nombre moyen de contacts par jour de permanence depuis 1997.

En moyenne nous accueillons **49 personnes** par soir de permanence. Notre bus constitue un trait d'union entre les femmes, un lieu de solidarité et de non-jugement. Celles-ci nous parlent de leurs difficultés personnelles, des agressions qu'elles subissent ou de problèmes techniques (préservatif qui se déchire, par exemple). C'est principalement un lieu d'écoute, de parole entre femmes concernées, un espace essentiellement féminin. Les rares hommes qui se présentent, toxicomanes, passants ou clients sont accueillis avec bienveillance, mais restent à l'extérieur du bus. Nous travaillons en réseau et orientons celles qui en ont besoin vers les structures médico-sociales existantes.

Nous n'avons pas d'exigence face aux personnes qui viennent nous voir, hormis le respect des autres et du matériel : aucun contrat, un anonymat garanti, juste une offre de matériel et une rencontre autour d'un café.

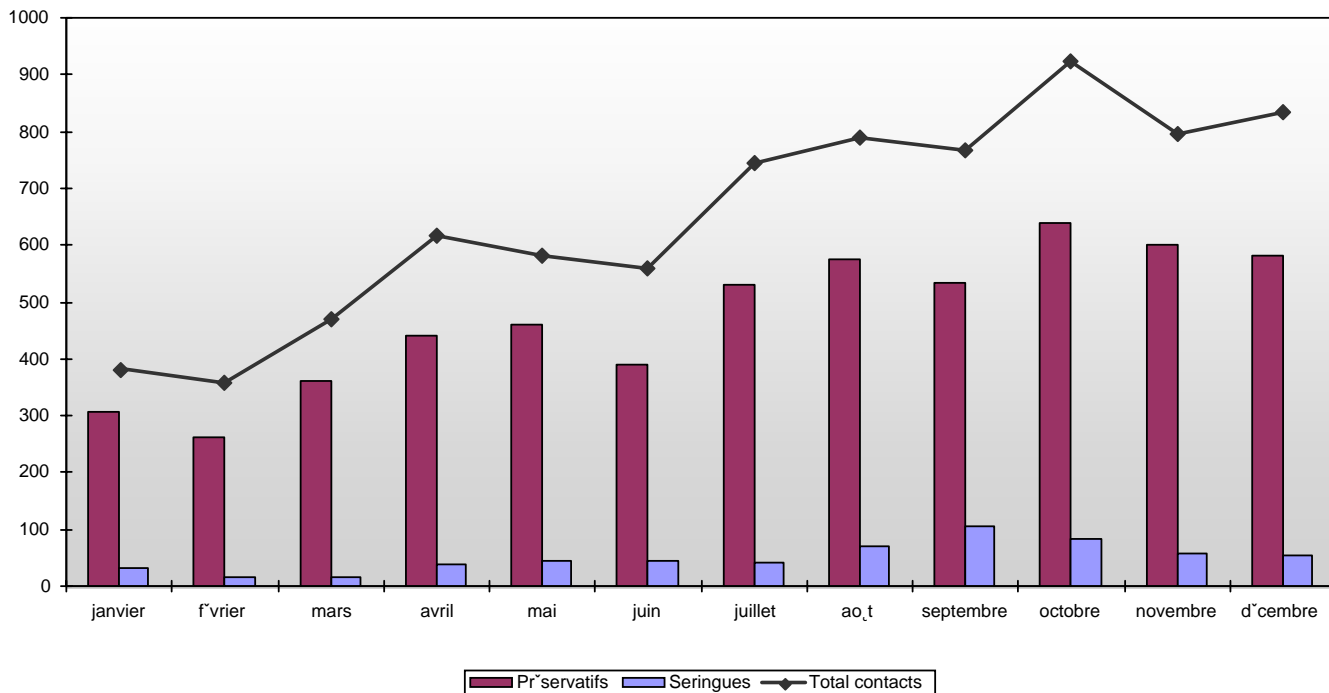
### **Matériel distribué dans le bus**

Notre bus est un lieu de prévention visant à réduire les risques liés à la consommation de drogues, à la prostitution et aux maladies sexuellement transmissibles. Nous distribuons des brochures d'information (en plusieurs langues) et du matériel : préservatifs, lubrifiants, gants en latex, mouchoirs. Nous pratiquons également l'échange de seringues stériles.

Ce travail de prévention vise à restaurer l'estime et le respect de soi des femmes. Parce qu'elles sont prostituées, la société leur renvoie souvent une image négative et qui les fragilise dans leur capacité à imposer la prévention dans la négociation avec le client.

Quant aux seringues, elles sont remises gratuitement aux consommatrices de substances en échangeant des seringues stériles contre des seringues usagées selon la formule  $n+2$ . En 2003, nous avons distribué 4365 seringues stériles (2273 en 2002) et récupéré 3339 seringues usagées (2041 en 2002). Notre bus reste un lieu d'approvisionnement d'appoint pour les femmes toxicomanes. Des conseils concernant l'hygiène d'injection sont également prodigués.

**Fréquence de la distribution de matériel de prévention par rapport au nb de contacts,  
2003**



Ce graphique met en relation la fréquence de la distribution du matériel avec le nombre de contacts. La distribution de préservatifs suit la courbe d'augmentation des contacts dans bus. Si en 2002 nous avons distribué 197'000 préservatifs, **en 2003, leur nombre s'élève à 222'500.**

**Notre travail de terrain**

La permanence s'effectue de 22h à 24h à la rte de Genève et de 24h à 2h à Sévelin. Si le bus s'adresse à toutes personnes prostituées, femmes toxico-dépendantes et femmes en majorité étrangères se croisent car une répartition géographique de ces populations se définit selon le lieu de stationnement du bus. En première partie de soirée, il s'agit principalement de consommatrices de drogues. Ensuite, à Sévelin, nous accueillons surtout des femmes migrantes et/ou transgenres, résidant en grande partie dans la clandestinité.

## **Les personnes dépendantes**

Nous rencontrons des femmes toxicodépendantes qui ne formulent à priori aucune demande d'aide, souvent en rupture avec le dispositif socio-sanitaire voire sans domicile fixe. Pour elles, Fleur de Pavé constitue généralement le dernier lien avant une marginalisation totale.

L'aspect préventif concerne principalement la prise de produits et la distribution de matériel stérile car l'exercice de la prostitution leur permet, la plupart du temps, de s'acheter leurs doses. Il nous est souvent difficile de leur passer un message de prévention des maladies sexuellement transmissibles et des précautions à prendre face aux clients tant elles sont obnubilées par leur consommation. Leur état (manque ou consommation récente) les rend peu réceptives à nos conseils. Nous constatons qu'il leur est difficile d'entrer dans le bus, de s'asseoir même 5 minutes car elles sont attendues par un dealer, un client ou leur copain du moment. Cependant, nous vivons parfois de longs moments d'écoute qui leur permet de déverser, pêle-mêle, leur mal vécu, leurs expériences, un bout de leur vie, leur ras-le-bol.

## **Les personnes migrantes**

Pour les prostituées migrantes (surtout d'origine brésilienne et africaine), l'exercice de cette activité est une réponse à des conditions économiques précaires. Elles s'inscrivent dans un processus migratoire et se prostituent parce qu'elles recherchent des moyens financiers pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille restée au pays.

Comme la majorité d'entre-elles sont sans titre de séjour valable, les problématiques rencontrées révèlent la très grande précarité de ces femmes et concernent des questions sanitaires (accès difficile aux structures médicales pour une personne en situation illégale), d'abus (prix exorbitants pour la location d'une chambre) et d'agressions (peur de déposer une plainte).

Couramment, nous constatons l'insécurité régnant dans la rue. La prostitution est un métier à risques et les dangers sont directement liés aux conditions de travail. Les migrantes sont particulièrement exposées en raison de leur clandestinité : peur des contrôles de police, agressions et abus. Les

personnes dépendantes voient leur capacité de discernement émoussée par l'effet des produits stupéfiants.

Nous avons eu connaissance de 21 agressions (nez cassé, menace avec un couteau, tentative d'étranglement, menaces de mort, jet hors d'une voiture, poignet cassé, coups de poing dans la mâchoire, sur le visage, dans les côtes, dents cassées, viols sans préservatif).

Les motifs : vol d'argent, de natel et de sac, obtention de rapports gratuits et sans préservatif. La majorité de ces victimes n'ont pas porté plainte. Elles ont gardé le silence.

En avril 2003, l'agresseur de Plume a été condamné à 10 ans de prison. Justice a été rendue, cependant la victime reste marquée à vie : outre les séquelles psychologiques, les coups reçus l'ont rendu tétraplégique.

### **L'équipe des intervenantes—la parité**

16 intervenantes, avec ou sans expérience de la prostitution, ont assumé 172 permanences, à raison de 3, puis 4 soirs par semaine. Des réunions mensuelles nous permettent de parler de notre pratique, mais aussi d'échanger avec des personnes extérieures à l'association. Cette année, nous avons reçu l'équipe d'UNISSET-Lausanne, Nathalie Christinet de Rel'ier pour nous parler de toxicomanie et de réduction des risques ainsi que Véronique Niklas et Anne Pelet du CHUV-PMU au sujet des MST.

La pluridisciplinarité professionnelle (infirmières, sages-femmes, éducatrices, assistantes sociales, ex-travailleuses du sexe) et le multiculturalisme des intervenantes (suisse, espagnole, brésilienne, algérienne, canadienne) constituent la richesse et la force de notre équipe.

Nadia Castella, élève infirmière à l'école de Bois-Cerf à Lausanne a effectué un stage d'information d'une semaine à Fleur de Pavé.

Janina Caille et Sylvia Colombi ont rejoint l'équipe. Nous leur souhaitons la bienvenue. Viviane Maeder, diacre à la Pastorale de la Rue, nous a quitté

pour ouvrir une aumônerie de rue à Neuchâtel. Nous la remercions sincèrement pour la qualité de sa participation et son engagement au sein de notre association depuis 1996.

## **Formation continue des intervenantes**

Nous avons participé à :

- Un week-end de formation à l'autodéfense selon la méthode Fem-Do-Chi organisé et animé par Doudou Denisart.
- Une journée de formation sur les MST, organisée par l'Aide Suisse contre le Sida
- Une formation sur le thème « la cocaïne dans tous ses états », organisée par FORDD
- Un cours de rappel sur la prévention des overdoses, organisé par le GREAT
- Un cours sur la réduction des risques liés à l'injection et la prévention des overdoses, organisé par le GREAT
- Un cours sur la pratique du message de prévention dans la réduction des risques, organisé par le GREAT
- Séance d'information sur les « droits des patients », organisée par le département de l'action sociale du canton de Vaud
- Participation à la conférence-genre et santé-perspectives théoriques », organisée par la plate-forme romande Femmes-Dépendances

### **Journée mondiale contre le sida, 1<sup>er</sup> décembre 03**

Pour la deuxième fois depuis la création de Fleur de Pavé, notre association a participé à la journée du 1<sup>er</sup> décembre. Les intervenantes se sont relayées toute la journée pour tenir un stand à la place St-Laurent. Hormis la distribution de rubans rouges et préservatifs, nous avons parlé aux personnes intéressées de nos activités et eu de nombreux contacts avec les passants. La présence d'une grande partie de notre équipe et la proximité des intervenants d'Uniset ainsi que du ministère Sida ont contribué à faire de cette journée un moment chaleureux et apprécié de toutes.

### **Don Juan, action de prévention destinée aux clients des travailleuses du sexe**

Cette action de prévention auprès des clients des personnes prostituées de rue se déroule durant 5 nuits consécutives à Lausanne. Elle est financée par l'ASS et coordonnée par Aspasia, le Groupe Sida Genève et Fleur de Pavé. Notre action s'est déroulée dans le quartier de Sévelin. **97** entretiens ont été menés. Au total, nous avons eu des contacts avec **138** hommes.

Selon nos questionnaires, les clients apparaissent comme des hommes ordinaires. La plupart des groupes ethniques sont représentés ainsi que les divers niveaux socio-professionnels. 43 % des clients rencontrés sont mariés. Apparemment, le fait d'avoir une relation affective stable n'influence pas la fréquentation des personnes prostituées. Plus de 70 % des hommes interrogés fréquentent le milieu de la prostitution comme clients réguliers ou occasionnels et 22 % sont des voyeurs.

Leurs visions et leurs représentations de la prostitution et de la personne prostituée sont multiples, leurs propos contradictoires. Ils paient pour l'exercice d'une sexualité tarifée, mais ils paient aussi pour combler ou soulager leur solitude. Ils parlent volontiers d'eux à travers leur propos sur les personnes prostituées. Ils cherchent à réaliser des actes qu'ils n'osent solliciter de leurs compagnes. Ils viennent voir une personne prostituée car il s'agit d'une histoire sans engagement, sans investissement personnel. En payant, ils ne doivent rien. D'autres viennent encore pour la variété, le changement et la consommation.

Les expériences menées sur le terrain nous ont amenés à l'élaboration d'une brochure répondant plus spécifiquement aux demandes des clients sur les MST, leurs transmissions et les pratiques à risques. Ce nouveau document sera prêt pour 2004. Nous étendrons également notre collaboration à Fribourg pour une coordination romande.

## **ACTIVITES EXTERIEURES DE L'ASSOCIATION**

Pour une réponse optimale aux demandes des personnes prostituées, pour leur faciliter l'accès aux structures existantes et faire un travail de sensibilisation et de prévention, des rencontres, échanges d'informations et présentations ont eu lieu avec divers partenaires :

### **Associations – institutions :**

- PMU, Lausanne
- Point d'Eau, Lausanne
- Sport'ouverte, Lausanne
- UNISSET, Lausanne
- Entrelaçar, Lausanne
- Empreinte, Fribourg
- Fondation Bartimée, Grandson
- Act (Action Communautaire et Toxicomanie), Vevey
- UAS (Unité Ambulatoire Spécialisée pour Toxicodépendants), Montreux
- Zone Bleue, Yverdon
- Le Cœur des Grottes, Genève
- Aide Suisse contre le Sida

### **Groupes de travail :**

- Réseau lausannois, dispositif seuil bas pour les personnes toxicodépendantes
- Coordination cantonale en matière de remise de matériel stérile aux personnes toxicodépendantes
- Groupe de travail sur la prévention des IVG chez les femmes migrantes
- Groupe de travail inter-administrations formé de la commission juridique de Fleur de Pavé, Tandem, office cantonal de la main d'œuvre et du placement, association vaudoise des contrôles des habitants, office cantonal des étrangers, bureau de l'égalité du canton de Vaud
- ProCoRe, réseau suisse de défense des personnes travaillant dans les métiers du sexe

- Réunions périodiques avec Aspasia et le Groupe Sida Genève pour l'action Don Juan
- Groupe de travail Empreinte Fribourg – Pierre Pache - Fleur de Pavé pour l'élaboration d'une brochure de prévention destinée aux clients des personnes prostituées de rue (action Don Juan)
- Réunions régulières avec la commission juridique de Fleur de Pavé et Tandem
- Lausanne jardins 2004
- Coordination – journée mondiale contre le Sida
- Participation aux séances de l'observatoire de la sécurité de la ville de Lausanne
- Programme de prévention des MST pour les personnes en provenance des régions subsahariennes
- Groupe de travail qualité « QuaTéDa modulaire » organisé par le GREAT, Yverdon

### **Présentations - sensibilisations :**

- Parti socialiste lausannois : débat sur la future loi cantonale sur la prostitution
- CLAFV (centre de liaison des associations féminines) - parti socialiste vaudois : table ronde sur le thème « prostitution en ligne de mire : quelles réponses politiques ? »
- Café scientifique sur le thème « prostitution, le mauvais genre ? »
- Journée internationale des femmes : table ronde sur le thème « quels (non)-droits pour les femmes migrantes ? »
- Participation à un cours sur le thème de la prostitution et santé communautaire à l'école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne
- Plate-forme femmes dépendances sur le thème « toxicodépendances-prostitution »
- Séances d'information et de présentation de Fleur de Pavé à 15 étudiantes et étudiants intéressées par le thème de la prostitution pour des travaux de séminaires et de mémoires (sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne, école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne,

Eracom Lausanne, école d'infirmières Bois-Cerf, école d'ethnologie Neuchâtel)

**Presse-médias :**

- Participation à un reportage sur le projet de loi sur la prostitution, TVRL
- Entretien avec un journaliste pour un reportage sur la prostitution, émission « Temps Présent »
- Entretien avec une journaliste brésilienne pour un reportage sur la prostitution brésilienne en Suisse

Pour Fleur de Pavé :  
Corinne Siffert et Anne Ansermet-Pagot

Pour les statistiques :  
Valérie Dupertuis

# **FEMMES AUX PIEDS NUS, PROGRAMME DE PREVENTION PAR LES PAIRS**

## **Objectif du programme**

Femmes aux pieds nus (FPN) est un programme de prévention des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST). Son action est destinée spécifiquement aux personnes migrantes qui travaillent dans les métiers du sexe. Notre objectif prioritaire est d'établir, maintenir et développer des contacts avec ce groupe cible, de leur proposer des messages de prévention (disponibles en 11 langues) et de leur offrir du matériel de protection.

## **Notre « outil » de travail**

L'équipe est constituée d'une coordinatrice (Sylvianne Nicod Wils - 50 %), de deux médiatrices brésiliennes (Lucienne Barros Borges et Cassia Rosetti-Brasey) et d'une médiatrice russe, Margarita Andreeva (chacune travaille 22,5 heures par mois). Notre nouvelle collègue, Anne Ansermet-Pagot, renforce également l'équipe de Femmes aux Pieds Nus.

Cassia et Lucienne, les deux médiatrices brésiliennes, parfois accompagnées par la coordinatrice, se rendent dans les salons de massages connus pour être occupés par des femmes d'origine sud américaine. Elles ont à disposition du matériel de protection et de l'information sur le sexe à moindre risque. Elles encouragent les personnes contactées à se protéger systématiquement, essentiellement par la juste utilisation du préservatif et du lubrifiant, à se vacciner contre l'hépatite b et le cas échéant à utiliser le réseau médico-social local.

Margarita Andreeva, médiatrice d'origine russe, fait le même travail dans les cabarets. Accompagnée par Sylvianne ou Anne, elle se rend chaque mois dans les cabarets de Lausanne, Morges et Orbe qui reconnaissent, pour la plupart, la pertinence de notre action et nous reçoivent plus ou moins volontiers.

## **La situation dans le canton de Vaud**

En ce qui concerne les cabarets, les directives cantonales ne sont pas ou peu appliquées. Aucun contrôle n'est effectué concernant les logements attribués aux danseuses de cabaret. Nous travaillons en collaboration avec le Service

de l'emploi, la police des étrangers, l'inspectat du travail, le bureau de l'égalité et l'association Tandem pour tenter de définir précisément « qui » contrôle « quoi ».

Malgré notre motivation et notre connaissance du milieu, une partie importante des salons de massages demeure inaccessible à notre action. Pour étendre notre programme aux salons occupés par des femmes thaïlandaises, africaines et de l'Europe de l'Est, des médiatrices supplémentaires devraient être engagées, mais les ressources financières actuelles de l'association ne permettent pas encore à FPN de se développer dans ce sens.

Nous avons tout de même un accès modeste à 3 salons exploités par des femmes en provenance d'Afrique subsaharienne.

### **Contacts en 2003**

<b><u>Où</u></b>	<b><u>Nombre de femmes</u></b>
o Salons, bar	258
o Night-clubs	446
o Autres lieux (bureau de FDP, saunas)	27
<b>Total</b>	<b>732</b>

<b>Provenance</b>	<b>Nombre de femmes</b>
o Europe centrale et orientale	336
o Afrique	58
o Asie	4
o Amérique latine	323
o Autres	11
<b>Total</b>	<b>732</b>

L'action de FPN a permis la diffusion de plus de 30'000 préservatifs en 2003.

A l'écoute des méthodes pratiquées dans d'autres cantons et pays d'Europe où la volonté est plutôt de mettre l'accent sur le message de prévention et moins dans la distribution de matériel, FPN mène une réflexion visant à privilégier cette méthode de travail.

### **En direct du terrain : Anne, un regard neuf**

Depuis septembre 03, date de mon engagement à Fleur de Pavé, je découvre progressivement le monde des cabarets et salons de Lausanne et de sa région. Plusieurs fois par mois, je partage avec les médiatrices de Femmes aux Pieds Nus, le travail de prévention auprès des artistes de cabarets.

L'accueil qui nous est réservé est très différent d'un lieu à l'autre. Certains patrons de cabaret voient positivement notre présence et favorisent notre action de prévention en mettant à notre disposition un lieu calme et du temps pour parler avec les femmes.

D'autres, par contre, méfiants voire hostiles rendent notre travail difficile et parfois impossible.

De ce fait, nous nous rendons de temps en temps au domicile des danseuses. Hormis le fait que souvent nous les tirons du lit, plus tard dans l'après-midi elles sortent, elles nous reçoivent en général chaleureusement. Nous avons alors le temps de répondre aux questions qu'elles se posent sur leur santé, les endroits où elles peuvent se faire soigner mais aussi sur leurs conditions de travail et de vie.

Nous constatons régulièrement que le logement fourni par leur employeur est rudimentaire et peu hospitalier. Une pièce souvent petite, meublée d'un lit, d'une armoire et parfois d'un canapé déglingué, louée à un prix exorbitant, constitue leur environnement privé. Pour certaines femmes qui, avant d'arriver en Suisse, rêvaient d'un travail lucratif dans un pays prospère la désillusion est grande.

### **Les médiatrices**

D'une façon générale, les médiatrices aimeraient travailler davantage et faire reconnaître leurs compétences par une validation de leur formation.

### **Formation continue**

Les coordinatrices cantonales (13) ont participé à une retraite de 2 jours pour réfléchir à :

- accessibilité des groupes-cibles (cabarets, salons de massage, saunas, etc.)
- projet de formation initiale et continue des médiatrices avec validation des compétences
- nécessité de s'approcher d'une démarche qualité.
- Intervision romande « Entre VIH/sida et production artistique »
- Supervision d'équipe avec Martine Bourquin (gestion du stress, formation, debriefings)

Les médiatrices se sont réunies 2 jours à Zurich autour des thèmes suivants :

- développements récents dans le domaine de la prévention VIH/sida et autres MST en Suisse
- exposé sur la loi d'aide aux victimes

### **Activités extérieures de FPN**

- Assemblée générale de l'ASCO autour du nouveau contrat pour les danseuses de cabarets
- Animation d'un module de cours à l'EESP « Genre et migration »

Pour Femmes aux Pieds Nus :  
Sylvianne Nicod Wils  
Anne Ansermet-Pagot

## COMMISSION JURIDIQUE

La commission juridique a enfin pu reprendre le dossier des danseuses de cabaret. Le nouveau contrat ASCO élaboré conjointement par les associations ASCO, le FIZ (Fraueninformationszentrum) et le SECO est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2003 pour les nouveaux contrats (avec application des nouvelles dispositions contractuelles pour toutes les relations de travail au 1<sup>er</sup> janvier 04).

Par ailleurs, la commission juridique a été confrontée à de nouvelles situations de femmes victimes d'infraction au sens LAVI, en infraction à la LSEE. Elle a poursuivi les démarches de défense de ces femmes en situation très délicate.

### **Danseuses de cabaret**

Le groupe de travail voulu par Mme Maurer pour compléter les directives cantonales et définir des mesures de contrôle dans les cabarets s'est réveillé juste avant l'été. Nous avons eu quinze jours pour nous déterminer sur un nouveau projet de directive, puis deux séances dans le courant de l'été pour faire part de nos remarques et boucler le dossier.

Principales nouveautés suite au changement de la loi sur le travail :

- Le contrat de travail est fixé à 23 jours travaillés. Cette règle a été énoncée pour éviter les congés imposés aux danseuses et déduits de leur salaire.
- Un paiement compensatoire est assuré par l'employeur si la danseuse n'atteint pas le montant du salaire minimum prescrit par la loi.
- Le montant du loyer ainsi que les charges ne devraient pas excéder un coût de l'ordre de 1.100 francs. L'employeur sera mis en demeure d'augmenter le cachet brut si le coût trop élevé du loyer ne permet pas d'atteindre le salaire minimum.

Sur le plan théorique, il s'agit de bonnes nouvelles. Reste le serpent de mer de l'application de ces directives, et donc du contrôle et des sanctions en cas de non application. Le Service de l'Emploi a annoncé l'engagement de deux collaborateurs à plein temps, chargés de vérifier les conditions de travail des personnes étrangères travaillant dans le domaine de l'hôtellerie. Les cabarets seront visités dans ce cadre.

L'avenir nous dira si les contrôles ciblés auxquels l'Office cantonal de la main d'œuvre et de l'emploi devrait procéder porteront leurs fruits. Nous avons régulièrement mesuré à quel point le décalage est grand entre les droits théoriques et la réalité pratique : les danseuses peuvent changer tous les mois de cabarets, et donc de canton. Autant de cantons, autant de directives...

Le dépliant d'information aux danseuses a été réactualisé. Toutefois, nous attendons la production du dépliant fédéral (édité par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes) pour imprimer notre version cantonale.

### **Loi sur la prostitution**

Lors des débats au grand Conseil sur le projet de loi, un amendement relatif aux salons de massage proposé par les socialistes a été accepté. Cet amendement visait à supprimer le régime d'autorisation pour le remplacer par une obligation d'annonce avec contrôle et sanction. La commission chargée d'examiner l'exposé des motifs et projet de loi a dû se réunir à nouveau afin de retravailler les articles concernés tenant compte de cet amendement. Ces travaux ont reporté le débat sur la fin du projet de loi qui sera finalement adopté en mars 2004.

Un autre élément extrêmement intéressant a également été gagné, grâce aux Commissaires chargés d'étudier le nouveau projet de loi : c'est l'introduction des articles 18 et 19, relatifs à la protection des victimes. L'article 18 énonce la création d'une commission cantonale consultative pluridisciplinaire chargée de coordonner l'intervention des acteurs impliqués dans la lutte contre la prostitution contrainte. L'article 19 affirme clairement l'intention du législateur d'organiser l'aide aux victimes au sens des articles 195 et 196 du Code pénal. Bien que la compétence cantonale soit fort tenue en la matière, puisque les victimes, lorsqu'elles sont migrantes et sans permis de séjour, relèvent du droit fédéral, ces articles représentent un ancrage important pour notre action, au sens d'une reconnaissance du problème posé et d'une volonté d'y amener des solutions.

Notre projet de guide des droits et obligations des personnes prostituées a trouvé une partie de son financement auprès de la loterie romande que nous remercions chaleureusement et qui nous a octroyé un don de Fr.18.000.-. Si

la rédaction en est bien avancée, il nous faudra toutefois attendre le projet définitif de loi pour finaliser ce guide.

### **Les migrantes victimes d'infraction sans permis de séjour**

Comme cela a déjà été évoqué dans les rapports précédents, la question des victimes d'infraction au sens LAVI en infraction à la LSEE nous confronte régulièrement à l'impuissance, lorsqu'il s'agit de dénoncer des crimes qui, s'ils étaient connus, seraient dénoncés d'office. Nous avons entamé la constitution d'un document répertoriant, pour chacune des situations suivies, les démarches entreprises et ce à quoi elles ont conduit. Si une aide ponctuelle peut être proposée (notamment par le biais des prestations LAVI) on constate qu'aucune affaire n'a permis d'ouvrir une enquête pénale. Témoins ou victimes gardent le silence. Décortiquer les différentes situations que nous avons eu l'occasion de suivre a permis de faire la démonstration de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et de montrer :

- à quel point la situation irrégulière liée à l'absence d'un permis de séjour rend ces femmes particulièrement exposées et dépendantes
- à quel point cette faiblesse liée à la situation statutaire permet qu'une certaine machine tourne et que l'impunité de criminels auteurs de viols et de lésions corporelles graves soit, d'une certaine manière, garantie...

C'est donc au nom du bien général et de la sécurité publique qu'il faut impérativement donner aux femmes victimes d'infractions la possibilité d'être protégées, de porter plainte, d'être défendues et indemnisées. Nous avons prévu de rencontrer les différentes instances policières (police des étrangers, police cantonale et police judiciaire municipale) sur cette question sur la base de ce dossier. C'est sur cette problématique que la Commission juridique conjuguera ses efforts en 2004.

Pour la commission juridique :  
Anne Dentan

## **REMERCIEMENTS**

Ils sont nombreux et s'adressent en premier lieu aux personnes prostituées pour la confiance qu'elles nous témoignent, aux personnes actives au sein de notre association, au comité et à la commission juridique. Un grand merci également aux intervenantes du bus et aux médiatrices de Femmes aux Pieds Nus.

En 2003, nous avons pu compter sur le soutien financier par le versement de subventions ou de dons de :

Ville de Lausanne

Canton de Vaud

Ville de Morges

Loterie Romande

Fondation Albert Fischer

**Fleur de Pavé**

Avenue de Sévelin 32  
1004 Lausanne

Tél : 021/661 31 21  
[fleurdepave@bluewin.ch](mailto:fleurdepave@bluewin.ch)  
CCP : 18-105396-2